

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 52 cts. pour la recevoir par la poste, franche de port.

# JOURNAL

Pour les Abonnemens, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'Imprimerie du Journal. Les Insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

DE LA VILLE ET

## DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

ANGLETERRE. — Londres, 4 février.

Dans sa séance du 5 février, la chambre des communes s'est occupée de la discussion de l'adresse en réponse au discours du trône.

M. Ed. Bulwer a proposé une adresse qui n'est que la paraphrase du discours de la reine.

M. O'Connell a regretté la politique de l'Angleterre vis-à-vis de la Belgique, et que l'influence anglaise eût coopéré à un traité contre les habitans du Limbourg et du Luxembourg, traité dans lequel les peuples de ces districts n'ont pas été parties. Ces traités sont les plus mauvais, quand ils forcent les habitans à se réunir à une nation qu'ils n'aiment pas; et rien n'était plus dangereux pour les principes monarchiques, qu'une telle expérience surtout dans un pays comme la Prusse, dont une grande partie des habitans ne sont pas très-bien disposés.

Lord John Russell, en réponse à M. O'Connell, soutient que les cinq grandes puissances de l'Europe n'ont commis aucune injustice contre les sujets du roi des Belges, en annexant à la Hollande une province, dont le territoire avait été déjà concédé à la confédération germanique. Il n'a pas vu par les sentimens manifestés par les populations de ces districts, que cette cession ne serait pas effectuée sans une violente opposition ou une lutte furieuse.

Il est persuadé que cette affaire s'arrangera sans préjudice pour la Belgique qui continuera à jouir d'un commerce très-étendu et d'une grande prospérité agricole.

Dans la séance du 6, M. O'Connell a répondu à lord John Russell. S'il a bien compris le noble lord, il a établi que le Limbourg et le Luxembourg appartenaient en propre à la Hollande, et n'avaient jamais fait partie de la Belgique; le noble lord a commis une faute historique, car, depuis Charles V, ces provinces ont appartenu, non à la Hollande, mais à la Belgique. Elles ont été séparées de ce pays lorsqu'elles ont été transformées en départemens français, et conséquemment, après la défaite de Napoléon, elles devaient naturellement retourner à leur état territorial primitif, quoique la souveraineté en ait été transférée par les alliés à une autre puissance. (Ecoutez! Ecoutez!)

Le noble lord a insinué que les habitans du Limbourg et du Luxembourg n'avaient pas d'aveu pour être cédés à la Hollande, mais pour le croire, il faudrait fermer les yeux sur tous les faits rapportés par les journaux. Le peuple de ces provinces est au contraire très-désireux d'éviter une réunion à la Hollande, il en a appelé aux armes et a déclaré qu'il était prêt à résister jusqu'à la dernière extrémité. La chambre des communes a donné la liberté à 500,000 nègres dans les Indes occidentales, l'orateur espérait qu'elle aurait consacré le même principe en refusant de céder 500,000 habitans libres à la domination de la Hollande, pays qu'ils détestent à juste titre à cause des mauvais traitemens qu'on leur a fait subir dans un autre tems. Il espère que les Belges ne se soumettront pas aux conditions qui leur sont proposées.

Les cinq puissances doivent prendre garde que la ligne de conduite qu'elles ont suivie ne provoque la guerre plutôt que de l'éviter.

L'orateur parle ensuite des provinces rhénanes et de plusieurs objets concernant les affaires intérieures.

Lord Palmerston répondant à la partie du discours de M. O'Connell relative à la Belgique, dit que son noble ami n'a pas établi que les droits de la Hollande sur le Luxembourg ont été reconnus et appuyés par des faits historiques anciens. Il a appuyé les réclamations du roi des Pays-Bas sur les bases d'arrangemens plus récents. Par le traité de Vienne, les provinces de la Belgique ont été jointes aux sept Provinces-Unies, et de ces deux pays on a formé le royaume des Pays-Bas.

La province de Luxembourg est devenue une souveraineté distincte; elle est devenue un grand-duché possédé par le roi des Pays-Bas, mais à un titre distinct et transmissible dans une ligne de succession à part. Le royaume des Pays-Bas devait revenir à des héritiers généraux. Le grand-duché de Luxembourg devait revenir aux héritiers mâles, et dans le cas où le roi des Pays-Bas n'en

aurait pas eu, le grand-duché de Luxembourg devait rester dans la maison de Nassau. Le roi Guillaume, comme roi des Pays-Bas n'était pas membre de la confédération germanique, mais comme grand-duc de Luxembourg, il était membre de la diète, et le Luxembourg a été soumis à cette constitution fédérale, qui a été créée comme règle parmi les nations de l'Allemagne.

Lorsque la révolution éclata en Belgique, l'insurrection s'étendit dans le Luxembourg, et le roi des Pays-Bas n'ayant pas de moyens de répression suffisans, s'adressa aux cinq puissances pour rétablir l'ordre. Ces puissances ne voulant pas employer la force, établirent un armistice entre la Hollande et la Belgique et s'efforcèrent de conclure un arrangement; elles virent que le seul moyen praticable était la séparation des provinces belges et hollandaises, mais les cinq puissances ne se crurent pas compétentes, selon les règles établies par les autres empires de l'Europe, pour traiter de la même manière de la province de Luxembourg, et si l'honorable préopinant avec les premiers protocoles, il aurait trouvé que les cinq puissances avaient déclaré qu'elles n'avaient pas le pouvoir de traiter cette question, et que la confédération germanique avait plein droit, si elle le jugeait à propos, d'employer la force pour maintenir les droits du grand-duc.

Les cinq puissances ne traitèrent donc que le royaume des Pays-Bas, et il fut résolu que le royaume de Hollande se composerait des sept Provinces-Unies, et que tout le reste du pays qui constituait le royaume des Pays-Bas formerait le royaume de Belgique. Mais elles ne comprirent pas le Luxembourg dans cet arrangement; parcequ'il faisait partie de la confédération germanique et devait rester sous la souveraineté du grand-duc.

Une des règles fondamentales de la confédération était qu'aucune partie du territoire lui appartenant, ne pourrait jamais être donnée à aucun état qui n'en serait pas membre sans le consentement de la diète. La diète seule pouvait donc sanctionner la séparation du Luxembourg d'avec la Hollande.

Dans le cours des négociations, la Belgique exprima un vif désir de voir une partie de la province de Luxembourg réunie au royaume de Belgique, la conférence ne vit aucune objection à cette proposition, pourvu qu'elle obtint l'assentiment de toutes les parties intéressées. La conférence invita donc les ministres d'Autriche et de Prusse à faire part à la diète des desirs de la Belgique. La diète donna l'autorisation désirée, à cette condition toutefois que, si une partie de la province de Luxembourg était incorporée au royaume belge, la Belgique de son côté, donnerait une portion équivalente de territoire. Ces conditions étaient fondées sur le traité des 24 articles que l'honorable préopinant n'a pas assez distingué du traité qui a suivi.

La Belgique consentit à ces conditions en octobre 1831, et, en novembre suivant, l'arrangement fut converti en un traité régulier et formel entre la Belgique et les cinq puissances. Dès ce moment, un traité était en vigueur entre la Belgique d'un côté et les cinq puissances de l'autre, et il était indifférent pour les parties contractantes que la Hollande l'acceptât ou non.

Les cinq puissances avaient donc droit d'exiger que la Belgique observât le traité. L'honorable préopinant a dit, qu'il était vrai qu'un traité avait été conclu, mais que les cinq puissances n'avaient pas concouru à l'exécuter dans toutes ses parties.

Le gouvernement belge avait invoqué plusieurs fois ce traité comme la charte de ses droits et comme le contrat sur lequel était fondée son indépendance. Il serait donc injuste que la Belgique, qui pendant huit années a regardé ce traité comme la charte de ses droits, ne voulût pas maintenant l'observer.

Le traité assurait à la Belgique un territoire, mais non celui que le traité ne lui assignait pas. Toute tentative de la part de la Belgique pour s'approprier la province de Luxembourg, serait une agression et un empiètement sur les droits des autres puissances, de même que la marche de l'armée d'une puissance sur le territoire d'une autre serait un acte d'hostilité.

Il est vrai que la Belgique a été en possession du Luxembourg, mais ce n'a été que par tolérance, même depuis la convention faite



AFFAIRES D'ESPAGNE.

Des correspondances nombreuses s'accordent à nous faire craindre les suites que pourrait entraîner une expédition carliste en Gallice. Le gouvernement doit comprendre toute l'importance qu'a pour lui la conservation de cette province. Ce serait pour don Carlos un triomphe insigne que la possession d'un territoire si vaste et de côtes si étendues. (El Castellano.)

— On écrit de Tolède, 24 janvier :

Il paraît qu'une expédition carliste doit se diriger vers les montagnes de Segura, et de là se diriger en deux bandes, dont l'une se portera sur le royaume de Jean, et l'autre sur la Manche. Celle-ci doit être rendue le 18 février à Manzanarès, qui est le point de réunion, et l'autre à Almaden, où sera le quartier-général.

Il paraît que ce plan a été élaboré par le général carliste, qui doit se porter en Castille au printemps prochain. Toutes les forces ennemies qui se trouvent en ce moment dispersées sur la rive droite du Tage, doivent se réunir et passer sur la rive gauche, opération qui sera protégée par 100 cavaliers de la bande de Palillos, lesquels doivent à cet effet traverser le fleuve. (Eco del Comercio.)

PAYS-BAS. — Bruxelles, 7 février.

Des deux envoyés qui ont quitté Bruxelles hier, un seul, celui de Prusse, a été admis auprès du roi en audience de congé. L'envoyé autrichien, soit qu'il ne l'ait pas demandé, soit que le roi ait refusé de le voir, est parti sans remplir ce devoir d'étiquette. On croit assez généralement que c'est le roi qui n'a pas voulu le recevoir. M. de Rechberg était assez mal vu depuis long tems non-seulement à la cour, mais dans notre haute société. Il se montrait dédaigneux pour ce qui était belge, et envoyait des rapports très-malveillans à sa cour sur la situation du pays. Quoiqu'un journal veuille essayer de le démentir ce matin, il est très-vrai qu'on a reçu dimanche dernier au ministère des affaires étrangères une lettre fort violente du prince de Mettenich. On assure que le prince dans sa lettre, n'a gardé aucune mesure.

Du 9. — Voilà un échantillon de l'intelligence commerciale de beaucoup de membres de la représentation nationale. Un sénateur, étranger à notre ville, témoin de l'effet qu'y produit l'établissement d'un droit au tonnage de l'Escaut, et s'imaginant qu'un tonneau de mer est un baril, s'écria d'un air malin, qui est un trait caractéristique des sots. » Pourquoi donc si fort s'inquiéter ? au lieu de mettre les marchandises en tonneaux, on les mettra en sacs et la conférence sera bien atrapée. » (C. d'Anvers.)

Du 10.

On assure que les chambres, rappelées sous peu de jours, seront mises dans l'alternative de consentir au morcellement ou d'accepter l'abdication du roi. (Belge.)

— Si nous sommes bien informés, il s'agirait d'une visite domiciliaire et saisie de papiers chez tous les signataires de l'acte d'association nationale. Qu'on se le dise. (Idem.)

Gand, 9 février.

Une personne en qui nous pouvons avoir toute confiance et qui se trouve en position d'être toujours bien et promptement informée de tout ce qui se passe dans les hautes régions politiques de la capitale, nous transmet à la hâte de Bruxelles, sous la date d'hier 8, des nouvelles de la plus haute gravité. Voici, en substance, ce que nous mande notre correspondant.

Beaucoup de membres de la chambre des représentans, que le gouvernement faisait prêcher en secret pour les convertir au système d'acceptation pure et simple, avaient répondu qu'ils ne voulaient pas ou plutôt qu'ils n'osaient pas se charger de la responsabilité directe d'avoir consenti à un traité qui impose le morcellement du pays et la quasi-fermeture de l'Escaut, mais qu'ils donneraient cependant plus tard leur adhésion si le gouvernement les dégageait en quelque sorte de cette responsabilité en prenant sur lui d'approuver le traité avant d'avoir consulté les chambres. Là-dessus, conseil de Léopold et de ses ministres dans lequel il a été décidé que le gouvernement commencerait par approuver le traité et que le roi le signerait sans plus de délai. Léopold y a apposé sa signature hier vendredi et un courrier a dû se mettre immédiatement en route pour Londres afin d'aller signifier à la conférence l'acceptation du gouvernement belge.

Voilà ce que nous écrit notre correspondant. Nous voyons en outre que la nouvelle qu'il nous annonce commençait déjà à s'ébruiter à Bruxelles. Un journal de la capitale, l'Observateur, dont nous donnons ailleurs un extrait, en fait mention. Il est vrai que ce journal refuse d'ajouter foi à cette nouvelle; mais, pour notre part, nous ne la regardons que comme trop certaine.

Nous venions d'écrire les lignes qui précèdent, quand on est accouru nous annoncer, d'excellente part, que cette nuit un courrier venant de Bruxelles a traversé notre ville et qu'il a déclaré à une personne de notre connaissance qu'il se rendait à Londres et qu'il était porteur de l'adhésion du roi Léopold au nouveau traité.

Voilà comme on s'apprête à tromper et à trahir la Belgique. Nous verrons bien, mais il est certain que le gouvernement joue un jeu très-hasardeux. Le tems nous manque pour en dire davantage. (Messenger.)

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

LUXEMBOURG, 13 février.

Plusieurs journaux de Bruxelles ont accueilli une correspondance d'Arlon portant ce qui suit :

« L'appel des miliciens du petit rayon a eu lieu dernièrement malgré le général du Moulin, commandant de la forteresse. Une correspondance fort vive s'est établie entre lui et le général de Thabor, mais elle n'a point eu le résultat qu'il espérait. Ni la convention qu'il invoquait, ni les menaces qu'il a distribuées à tous les bourgmestres du petit rayon n'ont empêché l'appel des miliciens; les bourgmestres ne se sont pas laissés intimider par ses menaces, et le général de Thabor a paisiblement négocié au sujet de la convention. M. le général du Moulin n'a trouvé pour le moment d'autre moyen de se venger qu'en redoublant de sévérité pour l'entrée de la forteresse, et il n'accorde presque plus de permissions pour y pénétrer. Vous comprenez toute la gêne qui en résulte pour nous comme pour les habitans de Luxembourg; relations de famille, relations d'affaires, tout est rompu. »

Il y a dans tout cela autant de mensonges que de mots. Une multitude de personnes, fonctionnaires, employés, industriels, particuliers, sont venus fêter, dans notre ville, le carnaval. Ils peuvent rendre témoignage d'un fait bien positif, c'est que les relations ne sont aucunement gênées et que rien n'est plus faux que cette prétendue sévérité qu'on impute au gouvernement militaire de la forteresse. Quant à la milice du rayon, nous croyons pouvoir affirmer que ce que ce gouvernement prescrira ou défendra sera ponctuellement exécuté ou différé. Le général de Thabor sait fort bien jusqu'où s'étend son pouvoir; il n'est pas à craindre que, dans ce moment surtout, il s'aventure à en franchir les limites.

— On nous écrit du canton de Betzdorff :

« Ces jours derniers, s'étant agi de la nomination d'un capitaine de la garde civique, le fils d'un riche propriétaire se présenta à l'assemblée des électeurs pour briguer les suffrages. Son domestique en faisait partie. Le prétendant promit aux campagnards deux brocs d'eau-de-vie à consommer après l'élection, à condition qu'il aurait les suffrages. Les campagnards promirent leurs voix, mais demandèrent que le liquide fut consommé d'avance. Le prétendant s'y refusa; intervint alors le domestique qui, plus rusé ou plus libéral, fit couler pour son compte, un broc du brûlant nectar, un seul broc. L'élection eût lieu incontinent après la libation patriotique, et l'heureux domestique, porté par l'assentiment de ses camarades aux honneurs du commandement, devint capitaine de la compagnie où son maître se trouve n'être que simple officier de gûerite.

VARIÉTÉS.

Nous empruntons à l'Artiste, un journal très-bien fait et très-instruit en ces sortes de matières, l'article suivant :

LE DAGUEROTYPE.

A la fin, nous avons pu voir de nos yeux, toucher de nos mains cette incroyable et admirable invention de Daguerre. Il n'est pas besoin de s'occuper, comme nous faisons, des beaux-arts et de leurs moindres détails, pour connaître Daguerre. Son nom est populaire en Europe, il a été d'abord un peintre habile; mais son art même ne lui a pas suffi, et il a voulu trouver quelque chose un peu au-delà de la peinture. Ce quelque chose, c'était le Diorama. Par la toute-puissance de cet art qu'il agrandissait, Daguerre nous a fait entrer dans l'intérieur des tableaux, dont, avant lui, on ne voyait que la surface. Vous avez pénétré à sa suite dans les vieilles églises en ruines; vous avez gravi la montagne, descendu le vallon; vous avez parcouru les fleuves et les mers; l'enchantement vous a promené sans fatigue dans les plus curieuses capitales; cet homme habile s'il en fut se jouait de tous les effets les plus multipliés de la lumière et de la couleur, qu'il faisait agir à son gré, l'une et l'autre, comme s'il en était le maître souverain. A de pareils spectacles, si nouveaux pour lui, le public restait ébahi et confondu d'admiration. Les peintres disaient entre eux : Mais quel dommage que Daguerre, ce grand peintre, s'obstine ainsi à faire des tableaux plus beaux que la peinture ? A cette admiration et à ces reproches, Daguerre répondait en souriant; car lui seul savait bien où il voulait aller.

A force donc d'étudier d'une façon si persévérante dans son sanctuaire du Diorama, où il produisait tant de chefs-d'œuvres, la nuance intime de la lumière et de la couleur; à force de commander au soleil et de le porter ça et là, esclave obéissant et volontaire, sur tous les points où il était besoin de son rayon vigoureux ou pâle, l'inventeur du Diorama devait arriver à des résultats plus étranges. Ce qui n'était pour nous, frivoles, qu'un jeu frivole en apparence, était en résultat une étude sévère et complète de cette science qu'il devait pousser jusqu'aux dernières limites. Vous souvient-il de deux tableaux célèbres du Diorama, la Vallée de Goldau et la Messe de Minuit à l'église Saint-Etienne-du-Mont ? Dans l'un et l'autre tableau, la lumière agit ainsi : vous voyez d'abord la vallée calme et sereine, comme un beau paysage de la Suisse par un tranquille et frais soleil; l'humble chalet est posé légèrement sur le versant de la montagne; la verdoyante prairie

étend son fin tapis sur les bords du petit ruisseau qui serpente; la vie est partout dans ce doux petit coin du monde : l'arbre s'agite, la chèvre broute, l'oiseau chante, le paysan travaille. Tout à coup, mais quelle horrible révolution ! voici que le sommet de ces montagnes s'ébranle, voici que le gazon disparaît pour faire place à la terre bouleversée..... Au secours ! au secours ! Une avalanche de terre engloutit le petit chalet, le ruisseau débordé devient un torrent terrible, l'arbre déraciné jette au loin ses branches et sa ruine. Vous assistez ainsi au plus terrible bouleversement, et vous vous écriez : Quelle tempête ! quel affreux tremblement de terre ! Mais qui donc est l'auteur de tous ces ravages ? — L'auteur de tous ces ravages, c'est le même homme qui, tout à l'heure, semait autour de vous tant d'idées fraîches et riantes ; ce tableau terrible d'une dévastation sans bornes, c'est le même paysage si doux sur lequel vos yeux charmés se reposaient tout à l'heure. Par une certaine combinaison de l'ombre, de la lumière et de la couleur, il arrive que tout à coup le chalet est devenu un roc, la prairie une terre fraîchement remuée, le ruisseau un torrent, l'arbre une ruine, l'homme vivant un cadavre. Le vulgaire admirait toutes ces transformations incroyables sans nullement s'en rendre compte. Celui seul qui s'en rendait compte complètement, c'était Daguerre.

Il en était de même de la *Messe de Minuit*. Vous entriez dans la vieille église, elle était vide. Pas une seule vieille femme agenouillée au pied de l'autel, pas un prêtre dans le sanctuaire, pas un enfant de cœur, pas même le donneur d'eau bénite à la porte. La lumière seule remplissait le vide de ces arceaux gothiques ; elle allait se perdant au loin, éclairait toutes les profondeurs de l'édifice. Peu à peu, cependant, à la lumière décroissante, vous voyez entrer quelques fidèles ; puis la foule arrive, puis l'église se remplit jusqu'aux combles. C'en est fait, les cierges s'allument, les prêtres sont dans leurs stalles, les femmes sont agenouillées sur leur prie-dieu, les hommes se tiennent debout dans l'attitude du respect. Dans la chaire gothique, le prédicateur est monté, et il jette à tous la sainte parole. Quand tout est dit, la foule prosternée se relève, l'église se vide peu à peu, les prêtres rentrent dans la sacristie, le prédicateur descend de sa chaire, le sacristain ferme la porte du temple, le crépuscule du jour naissant redescend sur ces dalles sonores. Cette fois encore l'église est vide, et cependant c'est toujours la même église, c'est toujours le même tableau, rien n'a changé. Vous allez voir maintenant à quel but mystérieux ces essais persévérans devaient conduire Daguerre.

A force d'études, ce peintre célèbre était parvenu à être un grand chimiste ; il avait observé, sans nul doute, que telle nuance, vigoureuse au grand jour, s'effaçait à mesure que s'effaçait la lumière, et disparaissait complètement. Il savait, en outre, ce que nous savons tous, l'action du soleil et de la lumière sur la couleur. Il se proposa donc, avec cette persévérance acharnée qui est le génie, la solution du problème suivant :

Trouver une couleur ainsi faite, que le soleil, bien plus, que la lumière seule enlève en partie, pendant que l'autre partie résiste et reste immobile à sa place ; forcer le jour à agir sur cette ombre donnée, comme ferait le burin divin de quelque Morghen invisible, et ainsi jeter sur cette planche unie et sombre la forme et la vie ; forcer le soleil, cet œil du monde, à n'être plus qu'un ingénieux ouvrier sous les ordres d'un maître ! voilà sans contredit le plus étrange, le plus difficile, le plus incroyable problème qu'un homme se soit proposé de nos jours. Pour la difficulté, nous ne disons pas pour l'utilité de l'œuvre, l'inventeur de la vapeur ne vient que le second.

Par quelle suite incroyable d'essais, de tentatives, de recherches, de péripéties de tous genres, l'auteur du *Daguerotype* est arrivé au résultat que nous allons vous dire, c'est encore son secret. Plus tard, il l'expliquera lui-même à toute l'Europe, quand la France, libérale et désintéressée entre toutes les nations du monde, lui aura fait, à l'Europe, ce noble présent. Toujours est-il qu'à force de persévérance et de génie, et par une suite infinie d'essais, M. Daguerre est arrivé au résultat que voici :

Il a composé un certain vernis noir ; ce vernis s'étend sur une planche quelconque ; la planche est exposée au grand jour, et aussitôt, et quelle que soit l'ombre qui se projette sur cette planche, la terre ou le ciel, ou l'eau courante, la cathédrale se perd dans le nuage, ou bien la pierre, le pavé, le grain de sable imperceptible qui flotte à la surface, toutes ces choses, grandes ou petites, qui sont égales devant le soleil, se gravent à l'instant même dans cette espèce de chambre obscure qui conserve toutes les empreintes. Jamais le dessin des plus grands maîtres n'a produit de dessin pareil. Si la masse est admirable, les détails sont infinis. Songez donc que c'est le soleil lui-même, introduit cette fois comme l'agent tout-puissant d'un art nouveau, qui produit ces travaux incroyables. Cette fois, ce n'est plus le regard incertain de l'homme qui découvre au loin l'ombre ou la lumière, ce n'est plus sa main tremblante qui reproduit sur un papier mobile la scène changeante de ce monde, que le vide emporte.

Cette fois, il n'est plus besoin de passer trois jours sous le même point du ciel ou de la terre pour en avoir à peine une ombre défigurée. Le prodige s'opère à l'instant même, aussi prompt que la pensée, aussi rapide que le rayon du soleil qui va frapper la-bas l'aride montagne ou la fleur à peine éclosée. Il y a un beau passage dans la *Bible* ; Dieu dit : *Que la lumière soit, la lumière fut*. A cette heure, vous direz aux tours de Notre-Dame : « Placez-vous là », et les tours obéiront ; et c'est ainsi qu'elles ont obéi à Daguerre, qui, un beau jour, les a rapportées chez lui tout entières, depuis la pierre formidable sur laquelle elles sont fondées, jusqu'à la flèche mince et légère qu'elles portent dans les airs, et que personne n'avait vue encore, excepté Daguerre et le soleil.

Ce que nous vous disons-là est bien étrange ; mais rien n'est incroyable comme certaines vérités. Napoléon lui-même, cet homme qui comprenait toute chose, n'a pas voulu croire qu'une légère vapeur enfermée dans un tube de fer pouvait soulever le monde, et il appelait un jouet d'enfant ce bateau à vapeur qui fonctionnait sous ses yeux. Il faudra bien cependant qu'on croie au *Daguerotype* ; car nulle main humaine ne pourrait dessiner comme dessine le soleil ; nul regard humain ne pourrait plonger aussi avant dans ces flots de lumière, dans ces ténèbres profondes. Nous avons vu ainsi

reproduits les plus grands monumens de Paris, qui, cette fois, va devenir véritablement la ville éternelle. Nous avons vu le Louvre, l'Institut, les Tuileries, le Pont-Neuf, Notre-Dame de Paris ; nous avons vu le pavé de la Grève, l'eau de la Seine, le ciel qui couvre Sainte-Genève, et dans chacun de ces chefs-d'œuvres, c'était la même perfection divine.

(La suite à un prochain numéro.)

ERRATUM. Dans la mercuriale insérée dans le dernier numéro, lisez : 1<sup>re</sup> quinzaine de janvier 1839, au lieu de 2<sup>me</sup> quinzaine.

## ANNONCES ET AVIS DIVERS.

### Cirque olympique, établi sur la place Guillaume.

De F. E. BLONDIN, directeur de la plus grande troupe d'écuycers, écuyères et chevaux dressés qui voyagent maintenant en Europe, à l'honneur de prévenir les habitants de cette ville, qu'il donnera pendant son séjour à Luxembourg, huit grandes représentations, composées d'exercices d'équitation, danses, voltiges à cheval, scènes équestres et chevaux dressés, sachant apprécier les connaissances des habitants, sur ces sortes de travaux, il espère obtenir les mêmes suffrages qui lui ont été témoignés dans les plus grandes villes de l'Europe.

Première représentation,

DIMANCHE, 17 février, à six heures du soir, et pendant toute la semaine il y aura spectacle à la même heure.

L'abonnement pour les 8 représentations, au 1<sup>er</sup> rang, personnel, est de 11 fr. 50 c.

## ADJUDICATION

DU

### MOULIN NOMMÉ FAUSSERMULLE,

avec appartenances,

D'UNE GRANGE AU PAFFENTHAL,

et d'une Maison à Luxembourg.

Le lundi, 18 février 1839, à deux heures de l'après-midi, à la requête des héritiers et ayant-droit de la défunte Marie-Joséphine ERGEN, veuve en premières noccs de Nicolas FRANCK, et en secondes noccs de Jean KIEFFER, en son vivant propriétaire-meuinière au moulin dit *Faussermühle*, au Paffenthal, basse-ville de Luxembourg, il sera, par-devant M. le juge de paix du canton de Luxembourg, en conformité de la loi du 12 juin 1816, et par le ministère du soussigné notaire, à ce commis, procédé à la vente par adjudication publique, à plusieurs années de crédit, des biens immeubles provenant de la succession de ladite défunte veuve Kieffer, ci-après désignés ; savoir :

1<sup>o</sup> Un MOULIN A FARINE avec appartenances, connu sous le nom de *Faussermühle*, situé au Paffenthal, basse-ville de Luxembourg, sur les bords de l'Alzette, ayant trois tournans en pleine activité, garnis de meules neuves de la meilleure qualité.

Cette belle usine qui a la plus forte chute d'eau des moulins de l'espèce qui existent dans la ville, est composée d'une maison d'habitation commode et spacieuse, y attenant, surmontée d'un vaste grenier. De belles écuries et étables existent vis-à-vis du moulin, le tout est couvert en ardoises et dans le meilleur état ; il y a enfin deux jardins, l'un derrière le moulin, l'autre devant la maison d'habitation.

2<sup>o</sup> Une GRANGE couverte en ardoises, avec une grande cave bien voûtée et une petite cour, située au Paffenthal, rue du Pont, entre la maison du S<sup>r</sup> Nicolas Printz et la cour de la maison du boucher Thérato ; et

3<sup>o</sup> Une GRANDE MAISON D'HABITATION avec un bâtiment de derrière, située à Luxembourg, rue des Capucins, n<sup>o</sup> 52, entre la maison du sieur Pierre Combé et celle de M. Scheffer, composée d'un rez-de-chaussée, de trois étages, deux petites cours, d'un double grenier, d'une vaste cave, citerne et d'autres dépendances.

La vente aura lieu en l'étude du notaire soussigné, rue de Chimay, n<sup>o</sup> 466, où les amateurs pourront prendre connaissance des conditions de ladite vente, ainsi qu'au bureau de MM. les syndics de la faillite Röser, en cette ville.

Luxembourg, le 28 janvier 1839.

LINCK, Notaire.

## A LOUER

Pour entrer en jouissance le 1<sup>er</sup> mars prochain, le Rez-de-Chaussée, composée de six chambres, cuisine, grenier, cave, écurie et remise, rue Marché-aux-Poissons, n<sup>o</sup> 316, actuellement occupée par M. Vinkeler, adjudant. S'adresser à M. Elter, Marché-aux-Herbes.